



Collectivité		Contact		Caractéristiques	
Collectivité	Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	Contact	Christine FRALEU	Outil de politique publique	Plan d'action pour l'habitat / PDALHPD / Actions de maîtrise de la demande d'énergie
Nom local du dispositif	SLIME	Mail	christine.fraleu@alsace.eu	Repérage	
Territoire	Bas-Rhin (hors Eurométropole de Strasbourg)	Téléphone	03 88 76 68 33	Critères retenus	Revenus très modestes (seuils ANAH) / Recours aux tarifs sociaux de l'énergie / Bénéficiaire ou demandeur du FSL énergie ou eau / Impayés d'eau et d'énergie récurrents / Restriction / privation / Sensation de froid
Service	DGAA-DHIU-SHPA	Adresse	Place du Quartier Blanc 67 964 Strasbourg cedex 9	Mobilisation des travailleurs sociaux de la collectivité pilote	OUI
Département	Bas-Rhin (67)	Type de dossier	Renouvellement	Réseau de donneurs d'alertes externe à la collectivité	OUI
Candidature préparée avec le soutien méthodologique d'un "ambassadeur Slime"			NON		
Durée du dispositif					
Date de début	01/01/2022	Durée de l'action	12	Traitement des dossiers FSL	OUI
Date de fin	31/12/2022			Campagne de visites systématiques sur des zones identifiées	OUI
Nombre de visites					
Nombre de ménages sur le territoire	267 564	Minimum	Objectif/an pour 1000 ménages	Utilisation des fichiers d'impayés	NON
Nb de visites prévues	220	450		Campagne de communication à destination des ménages	OUI
Année 1	220	220	2,0	Animations et sensibilisation à la précarité énergétique	OUI
Année 2	0	0		Autres démarches d'identification, préciser	0
Année 3	0	0		Visites à domicile	
Année 4	0	0		Quelle structure réalise les visites ?	Collectivité et partenaire opérationnel
Elements budgétaires					
Budget total	175 005,00 €	Coût par ménage	795,48 €	Modalités de la visite	Seul
Budget de la collectivité	166 545,00 €			757,02 €	Profil du chargé de visite
Budget partenaires	8 460,00 €	Coût équipement/ménage	21,27 €	Besoin de formation au diagnostic sociotechnique	NON
Par année	Budget total	Coût par ménage	Budget de la collectivité	Formation pour habilitation électrique	Non réalisée
Année 1	175 005,00 €	795,48 €	166 545,00 €	Nombre de visites	2
Année 2	- €	#DIV/0!	- €	Durée de la visite	3H
Année 3	- €	#DIV/0!	- €	Qui installe les équipements d'économies d'énergie ?	Le ménage et le chargé de visite
Année 4	- €	#DIV/0!	- €	Nombre de chargés de visite	0
Orientation					
				Quand le ménage est-il orienté ?	Pendant la première visite
				Quel est le principal format de remise du rapport de visite ?	De visu
				Qui décide de l'orientation ?	Le chargé de visite
Accompagnement renforcé					
				Modalités d'accompagnement renforcé	Accompagnement social et budgétaire / Accompagnement sur les usages de l'énergie/de l'eau / Travaux & équipements domestiques / Paiement des factures d'énergie/d'eau / Relogement / Médiation, relation bailleur-locataire
				Services et partenaires réalisant ces accompagnements	AS - CESF assurent l'accompagnement : contact avec ADIL, mise en place de place plan d'apurement dettes, dossier d'aides financières / participation à des ateliers collectifs - suivi des consommations par les chargés de visite ou des factures par AS-CESF / prise de contact- diagnostic et présentation approfondie des aides recherche d'aides pour remplacement électroménager vétuste / AS - CESF vérifient chèque énergie, intervention auprès du fournisseur d'énergie,... aide à la gestion budgétaire / dans les cas du logement indigne ou insalubre, action plus intensive en parallèle de lancement de procédure / prise de contact avec le bailleur, visite à domicile
				Besoin de formation à la médiation énergie bailleur-locataire	OUI